



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 13 janvier 2025, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1679-2025

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1434-2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN D'AJOUTER LA DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ COMME DOCUMENT OBLIGATOIRE À L'OCTROI D'UN CONTRAT ET DE FAVORISER L'ACHAT QUÉBÉCOIS

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville à la page « Règlementation municipale » sous la rubrique « Administration » identifié de la façon suivante : [1679-2025 Gestion contractuelle](#).

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 14 janvier 2025.

Isabelle Bernier
Greffière et directrice des affaires juridiques